# L’AIDE EST ICI, NY Programme d’aide au loyer d’urgence de l’État de New York

**INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES**

Les propriétaires peuvent être en mesure de recevoir les loyers dûs grâce au programme d’aide au loyer d’urgence (Emergency Rental Assistance Program, ERAP) pour les locataires jugés admissibles au programme. Le propriétaire peut recevoir jusqu’à **12 mois de loyers en retard, et dans certains cas, peut également recevoir jusqu’à 3 mois de futurs loyers.**

**FAIRE UNE DEMANDE**

Les propriétaires peuvent initier le processus de demande et peuvent fournir en ligne les informations requises relatives au propriétaire. Si le propriétaire initie la demande, une notification sera envoyée au locataire l’informant que la demande a été initiée et lui demandant de remplir les informations requises relatives au locataire. Un propriétaire ne peut pas remplir une demande complète au nom du locataire ; au minimum, le locataire doit signer et attester que les informations contenues dans la demande sont exactes.

## COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les locataires qui sont admissibles au programme peuvent être approuvés pour recevoir jusqu’à 12 mois de loyers en retard, et certains d’entre eux peuvent également recevoir une aide allant jusqu’à 3 mois de futurs loyers. Veuillez noter que les paiements seront toujours effectués directement au propriétaire.

Comme condition pour recevoir un paiement ERAP, un propriétaire doit accepter que le paiement ERAP répond à l’obligation de paiement complet du loyer du locataire pour la période couverte par le paiement ERAP. Des informations supplémentaires concernant le programme et les conditions pour recevoir un paiement ERAP sont disponibles à l’adresse otda.ny.gov/ERAP.

**Les demandes peuvent être soumises en ligne à l’adresse** [**nysrenthelp.otda.ny.gov**](https://nysrenthelp.otda.ny.gov/en/)**.**

|  |
| --- |
| [Insert logo and contact info here] |

(Rev. 08/21)